

PRATIQUES IDÉALES

Profil de compétition (sport de haute performance)

MOYEN	ATHLÈTES 13-18 ANS	ATHLÈTES 19+ ANS
Courriel	Envoyez des courriels aux athlètes quand cela est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Alertez ou ajoutez les parents/tuteurs en copie.	Envoyez des courriels aux athlètes quand cela est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Alertez ou ajoutez les parents en copie.
Message texte	Envoyez des messages texte aux athlètes quand cela est nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Alertez ou ajoutez les parents/tuteurs en copie.	Envoyez des messages texte aux athlètes si nécessaire.
Facebook	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les demandes au besoin. Toutes les communications doivent être publiques. Informez-en les parents/tuteurs.	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les requêtes si nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Instagram	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les demandes au besoin. Toutes les communications doivent être publiques. Informez-en les parents/tuteurs.	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les requêtes si nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Twitter	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les demandes au besoin. Toutes les communications doivent être publiques. Informez-en les parents/tuteurs.	Évitez d'initier les contacts. Acceptez les requêtes si nécessaire. Toutes les communications doivent être publiques.
Snapchat	Ne vous abonnez pas aux athlètes sur Snapchat. Bloquez les demandes d'abonnement.	Évitez de vous abonner aux athlètes sur Snapchat.
TikTok	Ne vous abonnez pas aux athlètes sur TikTok. Bloquez les demandes d'abonnement.	Envisagez d'accepter ou d'envoyer des demandes d'abonnement. Contrôlez votre propre contenu.
Plateformes de communication d'équipe (TeamSnap)	Ajoutez des athlètes si nécessaire. Limitez-vous aux communications impersonnelles. Alertez ou ajoutez les parents/tuteurs en copie.	Ajoutez des athlètes si nécessaire.

Communications avec les athlètes de 13-18 ans

Les personnes en autorité peuvent communiquer avec les athlètes par le biais de médias de communication électronique et des médias sociaux, mais doivent prendre plusieurs précautions quand elles le font. Dans la mesure du possible, la communication doit être ouverte et observable. Lorsque ce n'est pas possible, la personne en autorité devrait tenir un journal ou enregistrer la communication et la mettre à la disposition du parent/tuteur de l'athlète s'il en fait la demande.

Communication avec les athlètes de 19 ans et +

Avec des athlètes de cet âge, la communication par voie de médias de communication électronique et par les médias sociaux est autorisée, mais les personnes en autorité doivent prendre certaines précautions. Toute communication doit être publique, dans la mesure du possible, et doit être ouverte et observable. Toutefois, étant donné que les personnes en autorité et les athlètes de ce niveau sont des adultes, une communication de nature personnelle peut avoir lieu par le biais d'un moyen de communication électronique et il n'est pas nécessaire d'inclure un deuxième adulte en copie. Cette communication devrait être enregistrée et mise à la disposition de Tennis Canada sur demande.

LIGNES DIRECTRICES POUR LES PERSONNES EN AUTORITÉ (ENTRAÎNEURS)

Général

- a. Vous devez adopter un comportement approprié à votre rôle et à votre statut en relation avec Tennis Canada.
- b. Assurez-vous d'organiser une séance d'information pour les parents/tuteurs et les athlètes au début de la saison qui décrit clairement les normes de communication et la manière dont vous communiquerez avec les athlètes tout au long de la saison.
- c. Veillez à ce que toutes les communications électroniques et de médias sociaux soient professionnelles, sans ambiguïté et conformes au sujet. Évitez les émoticônes et le langage imprécis qui peut être interprété de plusieurs façons.
- d. Sachez que vous pouvez acquérir des informations sur un athlète qui vous imposent une obligation de divulgation (comme le fait de voir des photos d'athlètes mineurs en train de boire pendant un voyage).
- e. Les athlètes rechercheront vos comptes de médias sociaux. Préparez votre réaction pour le moment où un athlète tentera d'interagir avec vous sur les médias sociaux.
- f. Vérifiez et mettez à jour chaque année les paramètres de confidentialité de tous vos comptes de médias sociaux.
- g. Envisagez de créer des comptes de médias sociaux distincts dans le but exprès de communiquer avec les participants vulnérables. L'accès doit être fourni à d'autres personnes en autorité et à Tennis Canada pour que les comptes soient ouverts et observables.



- h. Envisagez de surveiller ou d'être généralement au courant du comportement public des athlètes sur les médias sociaux afin de garantir le respect du Code de conduite et de la présente Politique.
- i. Les personnes en autorité ne peuvent pas exiger l'accès aux messages privés d'un athlète sur Twitter, Instagram ou Facebook.
- j. Évitez de vous abonner à des athlètes sur Snapchat et n'envoyez pas de snapchats aux athlètes.
- k. Ne publiez pas de photos ou de vidéos des athlètes sur vos comptes privés de médias sociaux.
- l. Gardez les décisions de sélection et les autres affaires officielles hors des médias sociaux.
- m. Ne vous présentez jamais sous un faux nom ou sous un faux profil.
- n. Évitez de vous associer à des groupes Facebook, des comptes Instagram ou des fils Twitter présentant des comportements ou des points de vue sexuels explicites qui pourraient choquer ou compromettre votre relation avec un athlète.
- o. Ne supprimez pas l'historique de vos communications avec les participants vulnérables, quel que soit le moyen ou média utilisé.
- p. Soyez prêt à accepter que Tennis Canada (ou les parents/tuteurs) puisse demander des journaux ou des enregistrements de votre historique de communication.

Général – séances vidéo

- a. Si possible, les séances vidéo devraient être enregistrées. L'enregistrement de ces séances documente l'interaction et sert à « ouvrir » l'environnement.
- b. Au moins deux adultes (de préférence des entraîneurs) devraient assister aux séances vidéo avec des groupes d'athlètes (comme une équipe). Une séance vidéo individuelle devrait être enregistrée avec la permission du parent/tuteur de l'athlète ou se dérouler en présence d'un autre adulte ou du parent/tuteur, le cas échéant. Aucune séance vidéo individuelle ne devrait avoir lieu sans que le parent/tuteur en soit informé.
- c. Les séances doivent éviter toute communication trop personnelle et se concentrer sur l'entraînement.
- d. Les séances vidéo doivent se dérouler dans un cadre professionnel. L'arrière-plan devrait être neutre (évittez les chambres et les salles de bain).
- e. Habillez-vous de manière professionnelle (même si cela peut sembler trop sérieux) et réduisez la socialisation.
- f. Informez votre organisation sportive que vous avez l'intention de communiquer avec les athlètes par séance vidéo. Si vous avez l'intention de dispenser un enseignement ou une formation, il se peut que votre organisation doive sanctionner la séance ou que les parents/tuteurs des athlètes mineurs doivent signer une entente ou une renonciation.